



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

ÉTUDE DE LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LA CORÉE

Rapport du Comité permanent du Commerce international

Le président

Lee Richardson, député

MARS 2008

39^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

**ÉTUDE DE LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD DE
LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LA CORÉE**

**Rapport du Comité permanent
du Commerce international**

Le président

Lee Richardson, député

Mars 2008

39^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

PRÉSIDENT

Lee Richardson

VICE-PRÉSIDENTS

John Maloney

Serge Cardin

MEMBRES

Dean Allison

Navdeep Bains

Sukh Dhaliwal

Larry Miller

Lui Temelkovski

Guy André

Ron Cannan

Peter Julian

Brian Pallister

GREFFIER DU COMITÉ

Jacques Lahaie

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

ANALYSTES DU COMITÉ

Michael Holden et Peter Berg

LE COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'accord proposé de libre-échange Canada-Corée et présente ses conclusions et recommandations.

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	1
II. APERÇU DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LE CANADA ET LA CORÉE	2
A. La négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Corée	2
B. Historique des relations économiques entre le Canada et la Corée.....	3
1. Principales exportations et principales importations	4
2. Investissement direct à l'étranger et commerce des services.....	4
III. AVANTAGES D'UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE DU SUD.....	5
A. Améliorer l'accès au marché par l'abaissement des droits de douane.....	5
B. Réaliser des progrès significatifs au sujet des barrières non tarifaires et des restrictions de l'accès au marché	7
C. Se servir du marché coréen comme d'un tremplin vers les autres marchés régionaux et pour entrer dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ...	8
D. Élargir la palette des exportations canadiennes.....	9
E. Préserver l'accès du Canada au marché coréen	10
IV. RÉSERVES QUE SUSCITE L'ÉVENTUALITÉ D'UN LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE DU SUD	11
A. Préoccupations associées à la négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Corée.....	11
1. Répercussions sur le secteur manufacturier du Canada	11
2. Le libre-échange cantonnerait le Canada dans le rôle d'une économie de ressources	13
3. Un accord de libre-échange ne ferait rien pour supprimer les obstacles non tarifaires au commerce avec la Corée.....	14
4. Le Canada n'aura pas nécessairement le même accès au marché coréen que d'autres pays.....	15

5. Consultation des parties concernées	16
6. Transition et mécanismes de soutien.....	17
7. Autres préoccupations	18
B. Et maintenant poursuivre ou abandonner les négociations?	18
V. RECOMMANDATIONS : OBTENIR LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES	20
A. Parité tarifaire avec les principaux concurrents du Canada	20
B. Obstacles qui entravent l'accès des constructeurs canadiens de véhicules automobiles au marché coréen	21
C. Réouverture du marché coréen au bœuf canadien	23
D. Indications géographiques et spécifications des produits.....	24
E. Mécanismes de transition et programmes de recyclage des travailleurs	25
F. Recherche de débouchés à l'étranger par la promotion des échanges	26
VI. CONCLUSION.....	27
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	29
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	31
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	35
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	37
OPINION COMPLÉMENTAIRE: BLOC QUÉBÉCOIS.....	39
OPINION COMPLÉMENTAIRE: NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	41
PROCÈS-VERBAL.....	45

ÉTUDE DE LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LA CORÉE

I. INTRODUCTION

En novembre 2007, le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes a convenu d'étudier la négociation d'un accord de libre-échange avec la République de Corée (ci-après appelée la Corée du Sud ou, simplement, la Corée). Ces négociations en seraient aux derniers stades et, pour cette raison, le Comité a jugé opportun d'examiner les répercussions potentielles d'un tel accord sur l'économie canadienne.

Le sujet nous intéresse pour deux raisons. Premièrement, on sait que les secteurs manufacturier et forestiers enregistrent des pertes d'emplois préoccupantes. En effet, si le marché de l'emploi demeure vigoureux dans l'ensemble — en 2007, le taux de chômage est tombé à son point le plus bas en trente ans — certaines industries des secteurs en question présentent d'importants signes d'anémie. L'emploi a reculé de 10,8 % dans le secteur manufacturier depuis 2004, et le nombre d'emplois dans les secteurs forestiers et l'exploitation forestière ne cesse de baisser depuis la conclusion de l'Accord sur le bois d'œuvre en 2001. Plusieurs membres du Comité tenaient donc à s'assurer que le Canada ne conclurait pas un accord de libre-échange qui aurait pour effet d'exacerber les difficultés de ces industries.

Deuxièmement, le Comité voulait se faire une idée de ce qu'attendent les entreprises et les syndicats du libre-échange avec la Corée. Il voulait aussi se mettre au fait des avantages et inconvénients potentiels d'un accord de libre-échange et des préoccupations du patronat et des syndicats canadiens à cet égard. Ainsi informé, le Comité serait en mesure de peser le pour et le contre d'un accord avec la Corée dans l'éventualité où les négociations aboutiraient.

Dans l'immédiat, le Comité tenait à s'assurer que le gouvernement du Canada ne conclurait pas un accord qui ne serait pas vraiment dans l'intérêt des Canadiens. Il a d'ailleurs constaté que l'accord envisagé ne faisait pas l'unanimité. En effet, si certains témoins y voient une mesure avantageuse pour le Canada, d'autres en revanche ont soulevé des problèmes spécifiques qui, selon eux, justifieraient l'abandon pur et simple des négociations.

Le Comité espère que le Canada ne signera pas un accord qui ferait du tort à notre économie; ce serait absurde. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille faire abstraction des réserves qu'éprouvent les témoins au sujet de questions comme l'accès au marché,

les barrières non tarifaires (BNT) et l'importance de l'égalisation des conditions de concurrence.

À notre avis, un accord de libre-échange bien pensé doit pouvoir procurer une solution satisfaisante à ces préoccupations. Nous espérons bien que le Canada ne signera pas un accord qui ne le ferait pas. Les négociations avec la Corée pourraient bientôt aboutir et notre rapport tombe donc à point nommé; les préoccupations exprimées par les témoins peuvent encore être prises en compte à la table des négociations. Nous pensons que les recommandations qui figurent dans le présent rapport aideront le gouvernement du Canada — et, par extension, les négociateurs commerciaux du Canada — à obtenir la meilleure entente possible, c'est-à-dire un accord dont le texte final reflète les besoins spécifiques des entreprises de tous les secteurs de l'économie canadienne.

Le rapport commence par un bref bilan des négociations commerciales au moment de sa présentation à la Chambre des communes, suivi d'un aperçu des relations commerciales entre le Canada et la Corée du Sud. La section suivante résume les arguments en faveur de la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Corée, et la section IV expose les préoccupations des témoins au sujet des répercussions potentielles du libre-échange. Le rapport se termine par une série de recommandations à l'intention du gouvernement du Canada afin que celui-ci maximise les avantages potentiels de l'accord pour le Canada.

II. APERÇU DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LE CANADA ET LA CORÉE

A. La négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Corée

C'est la Corée qui, la première, a soulevé, en 2004, la possibilité d'un accord intégral de libre-échange avec le Canada. Les deux pays ont abordé la question en novembre de la même année à Santiago du Chili, lors d'une rencontre tenue en marge de la réunion des leaders du forum de Coopération économique Asie-Pacifique. Les dirigeants des deux pays ont conclu ces discussions en annonçant qu'ils allaient explorer la faisabilité d'un accord de libre-échange.

Les négociations en bonne et due forme ont été lancées en juillet 2005. Les discussions de fond ont commencé le mois de septembre suivant, et douze séries de pourparlers ont eu lieu depuis, la dernière en novembre 2007 à Séoul. Une treizième série de pourparlers doit avoir lieu en mars 2008 à Ottawa.

L'objectif déclaré du Canada consiste à supprimer les droits de douane sur presque tous les échanges de marchandises entre les deux pays conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, et à réduire aussi les barrières non tarifaires de même que les mesures sanitaires et phytosanitaires qui entravent actuellement l'accès aux

marchés. Les négociateurs canadiens aimeraient par ailleurs aussi conclure une entente sur les services qui améliorerait l'accès au marché de la Corée et la manière dont la Corée du Sud traite les fournisseurs de services canadiens, s'entendre avec la Corée sur des mesures de facilitation des échanges qui allégeraient le fardeau de la réglementation pour les entreprises canadiennes, et négocier un chapitre moderne sur l'investissement. Les secteurs de la santé, de l'éducation, des services sociaux et de la culture seraient exclus de l'application de l'accord, et des accords subsidiaires seraient conclus en matière d'environnement et dans le domaine du travail.

B. Historique des relations économiques entre le Canada et la Corée

La Corée du Sud est le septième partenaire commercial du Canada en importance. En 2006, la dernière année pour laquelle on dispose de données, le commerce des marchandises entre les deux pays a totalisé 9,0 milliards de dollars, un sommet. La Corée est un partenaire commercial de plus en plus important. Nos échanges bilatéraux progressent de 6,4 % par an en moyenne depuis 2001. Par comparaison, le total des importations et des exportations du Canada a augmenté de 2,3 % par an en moyenne durant la même période.

Le Canada enregistre un fort déficit commercial vis-à-vis de la Corée du Sud. En 2006, nos exportations vers ce pays ont totalisé un peu moins de 3,3 milliards de dollars, tandis que nos importations en provenance de ce marché se sont élevées à près de 5,8 milliards de dollars. Le déficit commercial qui en résulte, de 2,5 milliards de dollars, est relativement important compte tenu de la valeur totale des échanges de marchandises entre le Canada et la Corée.

Le déficit commercial du Canada vis-à-vis de la Corée a été déclenché par un événement précis — la crise asiatique de 1998. Avant 1998, les échanges entre nos deux pays étaient à peu près équilibrés, mais cette année-là, des investissements spéculatifs et des prêts improductifs ont causé une crise de confiance dans le secteur financier de la région qui a suscité un exode des capitaux et une forte dévaluation de la monnaie de nombreux pays. La Corée du Sud a été l'un des pays le plus durement touchés. Son économie est entrée en récession et sa devise — le won — a perdu un tiers de sa valeur par rapport au dollar canadien.

La crise a eu des répercussions importantes sur le commerce entre le Canada et la Corée. La faiblesse de la devise coréenne a rendu les biens fabriqués en Corée très abordables sur le marché canadien, tandis que l'inverse était vrai pour les produits canadiens vendus en won en Corée. Parallèlement, la récession en Corée a tari la demande coréenne d'importations, avec le résultat que les exportations de la Corée au Canada ont augmenté de 16 % en 1998, tandis que les exportations du Canada en Corée ont chuté de 40 % cette année-là.

Si nos importations en provenance de la Corée ont continué de progresser à un rythme soutenu, nos exportations ont mis cinq ans à se redresser. Durant cette période, le déficit commercial du Canada vis-à-vis de la Corée a explosé, mais l'écart commence à se résorber. De 2003 à 2006, les exportations à destination de la Corée ont progressé à un rythme moyen de 17,8 % par an, en partie grâce à la hausse récente du cours des produits de base. La croissance moyenne des importations s'est pour sa part chiffrée à 4,1 % durant la même période. D'ailleurs, le déficit commercial de 2,5 milliards de dollars vis-à-vis de la Corée enregistré au titre du commerce des marchandises en 2006 a été le plus faible depuis 1999.

1. Principales exportations et principales importations

Les ressources naturelles constituent une part importante et croissante des exportations du Canada à destination de la Corée du Sud. Ensemble, le charbon, le bois et la pâte de bois, les minéraux (nickel en tête, suivi de l'aluminium et du cuivre) et les produits agro-alimentaires ont justifié de plus de 62 % du total des exportations de marchandises en 2006, alors qu'ils n'en représentaient que 44 % en 1997.

Les produits manufacturés dominent les importations du Canada en provenance de Corée. Les véhicules automobiles et les pièces d'automobiles, l'électronique et les machines et le matériel ont compté pour près des trois quarts du total des importations de marchandises. Les véhicules automobiles et les pièces d'automobiles constituent la plus importante catégorie d'importations, avec une valeur totale de 1,65 milliard de dollars en 2006. Cette catégorie est aussi celle qui croît le plus rapidement ces dernières années. Entre 1998 et 2004, les importations de véhicules et de pièces de Corée ont crû de 530 %, bien que le rythme ait quelque peu ralenti depuis.

2. Investissement direct à l'étranger et commerce des services

Si la Corée est le septième partenaire du Canada en importance sur le plan du commerce des marchandises, les relations économiques entre nos deux pays sont relativement modestes sur d'autres plans. Il y a encore peu d'investissement direct du Canada (IDCE) en Corée, et celle-ci n'est pas non plus une grande source d'investissement direct coréen au Canada. En 2006, le parc d'IDCE en Corée valait 431 millions de dollars, tandis que les investissements directs coréens au Canada totalisaient 655 millions de dollars.

Les chiffres relatifs au commerce des services sont tout aussi modestes, bien que le Canada affiche un excédent à ce chapitre vis-à-vis de la Corée. Les exportations de services canadiens en Corée ont rapporté 651 millions de dollars en 2005, la dernière année pour laquelle on dispose de données. La même année, les importations de services de la Corée ont totalisé 324 millions de dollars.

III. AVANTAGES D'UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE DU SUD

La Corée est devenue l'un des grands partenaires commerciaux du Canada. Ainsi, si la négociation d'un accord de libre-échange devait aboutir, l'accord qui en résulterait serait le plus important accord de libre-échange conclu par le Canada depuis 15 ans.

Pour les entreprises canadiennes, la Corée du Sud est un marché dynamique et potentiellement lucratif. Comme l'a dit Ian Burney (négociateur commercial en chef, Négociations bilatérales et régionales, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international), la Corée a une population à mobilité ascendante de près de 50 millions d'habitants et une économie d'un billion de dollars. Ce pays, parmi les plus prospères d'Asie, occupe un emplacement stratégique, à proximité de certaines des régions du monde qui croissent le plus rapidement. Le Comité a appris en outre que les consommateurs coréens ont des goûts raffinés et jouissent d'un pouvoir d'achat qui met à leur portée les produits manufacturés canadiens de haute qualité.

Les témoins ont donné de nombreux exemples des avantages potentiels d'un libre-échange avec la Corée et fait valoir des arguments en faveur de la négociation d'un accord en ce sens. Ces raisons peuvent être classées dans cinq catégories : améliorer l'accès au marché par l'abaissement des droits de douane; réaliser des progrès significatifs au sujet des barrières non tarifaires; se servir du marché coréen comme d'un tremplin vers les autres marchés régionaux et pour entrer dans les chaînes d'approvisionnement mondiales; ouvrir de nouveaux marchés et élargir la palette des exportations canadiennes; enfin, réagir au fait que certains des grands concurrents internationaux du Canada ont déjà conclu un accord de libre-échange avec la Corée ou sont sur le point de le faire. On abordera chacune de ces questions l'une après l'autre.

A. Améliorer l'accès au marché par l'abaissement des droits de douane

Un accord de libre-échange qui abaisserait substantiellement, voire éliminerait les droits de douane sur les échanges entre le Canada et la Corée, pourrait produire d'importantes retombées économiques pour le Canada simplement parce que les droits de douane coréens sont en moyenne plus élevés que les droits de douane canadiens. Joan Baron (chef des opérations, vice-présidente, Chambre de commerce canadienne en Corée, Global Business Development Canada) a fait remarquer que, en règle générale, les droits de douane de la Corée sont deux fois plus élevés que les taux canadiens et s'appliquent à quatre fois plus de produits. Dans certains cas, ils sont beaucoup plus élevés que les droits canadiens correspondants.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) publie des données comparatives sur les droits de douane canadiens et coréens sur des produits et des groupes de produits importants. D'après les chiffres du MAECI, le taux de la nation la plus favorisée (NPF) est de 12,8 % en Corée contre 6,7 % au Canada. Les produits industriels sont assujettis à des droits de douane de 6,3 % en Corée contre 3,9 % au

Canada. Dans le cas des produits agricoles, la différence est encore plus grande : en Corée, le taux moyen des droits au tarif de la nation la plus favorisée est de 52,6 % comparativement à 21 % au Canada. En outre, si l'on exclut les droits hors contingent sur les produits à offre réglementée, le taux canadien moyen tombe à 5,2 %.

La réduction des droits de douane coréens pourrait être très avantageuse pour les exportateurs canadiens. De nombreux témoins, notamment Dan Moynahan (président, Platinum Tool Technologies, Canadian Association of Moldmakers), sont convaincus de pouvoir soutenir la concurrence des produits coréens à la condition que tout le monde soit sur un pied d'égalité. La suppression des droits de douane sur les importations dans les deux pays serait un grand pas en ce sens.

D'après les fonctionnaires du MAECI, les modèles macroéconomiques montrent que, rien qu'avec l'élimination des droits de douane, les exportations canadiennes en 2005 auraient été supérieures de près de 60% à ce qu'elles ont été. Un accord de libre-échange avec la Corée aurait dopé le produit intérieur brut du Canada (PIB) de 1,6 milliard de dollars cette année-là.

Évidemment, ce sont les industries canadiennes visées par les droits de douane les plus élevés en Corée qui ont le plus à gagner de la conclusion d'un accord de libre-échange, en particulier l'agriculture et les industries qui reposent sur les ressources naturelles. Par exemple, le poisson et les fruits de mer canadiens sont actuellement frappés de droits de douane de 18 % en Corée, comparativement à des droits de douane de 2 % sur les mêmes types de produits au Canada. Le Comité a entendu plusieurs représentants du secteur agricole et des industries fondées sur les ressources naturelles, tous en faveur de la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Corée.

Le secteur forestier lui aussi bénéficierait grandement du libre-échange avec la Corée. Marta Morgan (vice-présidente, Commerce et compétitivité, Association des produits forestiers du Canada) a expliqué que la Corée est déjà un marché en plein essor pour les produits forestiers canadiens et qu'une réduction des droits de douane de 5 à 8 % qui frappent actuellement les produits forestiers canadiens exportés en Corée ne pourrait qu'améliorer la compétitivité du Canada sur le plan des prix sur le marché coréen. Vu la faiblesse actuelle du marché de l'habitation aux États-Unis, un accord de libre-échange pourrait offrir un stimulant bienvenu au secteur canadien des produits forestiers, nous a-t-on dit.

L'agriculture et les industries fondées sur les ressources ne sont pas les seuls secteurs qui auraient un meilleur accès au marché coréen avec une réduction des droits de douane. Ian Burney a signalé ce qui suit :

Nous prévoyons également une augmentation des ventes de plusieurs secteurs industriels et manufacturiers qui sont, au Canada, sources d'emplois à fort rapport économique, secteurs tels que celui des produits chimiques, de l'aérospatiale, du matériel

de transport urbain, des engrais, des pièces automobiles, des produits pharmaceutiques, des cosmétiques, des bâtiments préfabriqués, des produits environnementaux, des machines et équipement, pour ne prendre que ces exemples-là¹.

B. Réaliser des progrès significatifs au sujet des barrières non tarifaires et des restrictions de l'accès au marché

Quand on parle de libre-échange, on se concentre souvent sur la réduction des droits de douane et sur ses répercussions d'une part, sur les industries productrices de biens et, d'autre part, sur les importations et les exportations de marchandises. Or, les accords commerciaux modernes débordent largement la simple réduction des droits de douane. On a dit au Comité qu'un accord intégral contient également des dispositions touchant des domaines variés, notamment les services, les investissements et la mobilité des travailleurs.

La question abordée le plus fréquemment par les personnes entendues par le Comité est sans doute celle des nombreuses barrières non tarifaires (BNT) érigées par la Corée. C'est dans le secteur de l'automobile qu'elles retiennent le plus l'attention, mais elles concernent de nombreuses autres activités économiques, notamment l'exploitation forestière, l'agro-alimentaire et les produits industriels.

Les avis étaient partagés sur ce que le Canada doit faire à ce sujet. Pour certains, la négociation d'un accord de libre-échange constitue l'occasion idéale d'aborder les barrières non tarifaires normales et inévitables, lorsque deux pays souverains adoptent des politiques chacun de son côté, et de mettre en relief aussi certains des obstacles particulièrement irritants qui entravent l'accès au marché coréen.

D'autres témoins doutaient pour leur part qu'un accord de libre-échange permette de résoudre la question des BNT à la satisfaction du secteur d'activité qu'ils représentent, particulièrement dans le cas du secteur de l'automobile, dont il sera question plus loin.

La question des BNT comporte la question connexe de l'accès au marché dans certains secteurs. Si la négociation d'un accord de libre-échange permettait d'ouvrir certains des secteurs actuellement fermés de l'économie coréenne, cela pourrait procurer des débouchés importants pour les entreprises canadiennes, en particulier dans le secteur des services.

Les échanges de services entre le Canada et la Corée sont encore relativement modestes, mais d'après plusieurs témoins, de nombreux obstacles gênent l'expansion de ce commerce bilatéral. Un accord commercial qui supprimerait ces barrières pourrait être

1 Comité permanent du commerce international, Témoignages, réunion n° 7, 6 décembre 2007, <http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=13181&SourceId=222934&SwitchLanguage=1>.

une bénédiction pour le secteur des services. Comme l'a signalé Yuen Pau Woo (président et codirecteur général, Fondation Asie Pacifique du Canada) :

Il importe cependant aussi de souligner les avantages à longue échéance d'un accord de libre-échange avec la Corée, pour l'ensemble du Canada, pas seulement pour le secteur des ressources naturelles, mais aussi pour le secteur des services financiers et pour les autres secteurs de services, comme les industries culturelles, la TI et la technologie de pointe, qui sont très importants en Colombie-Britannique et dans l'Ouest, mais aussi en Ontario et au Québec².

Shirley-Ann George (vice-présidente, Politique internationale, Chambre de commerce du Canada) a fait écho à M. Yuen Pau Woo. Elle a mentionné en particulier les secteurs des services d'assurance et des hautes technologies qui auraient beaucoup à gagner d'une amélioration de l'accès au marché coréen, ce qui créerait des possibilités d'expansion économique et des emplois dans les deux pays. Robert Crow (vice-président chargé des relations avec l'industrie, les universités et le secteur public chez Research in Motion) est du même avis et a déclaré que la Corée pourrait présenter des débouchés considérables pour son entreprise si on obtenait l'élimination de certains obstacles qui gênent l'accès au marché coréen.

C. Se servir du marché coréen comme d'un tremplin vers les autres marchés régionaux et pour entrer dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

La Corée conclut de plus en plus d'accords de libre-échange qui présentent indirectement des perspectives économiques intéressantes pour le Canada. En effet, les sociétés canadiennes pourraient faire de la Corée une tête de pont à partir de laquelle on exploite des possibilités d'échange et d'investissement dans d'autres pays asiatiques. Ensuite, l'accès au marché coréen permettrait au Canada d'être plus présent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Pour ce qui est du premier point, l'expansion du commerce international en Asie est une priorité de la politique canadienne et a fait l'objet de plusieurs rapports du Comité ces dernières années. La conclusion d'un accord de libre-échange avec la Corée faciliterait les choses pour les sociétés canadiennes désireuses de faire des affaires dans ce pays et pourrait encourager l'investissement direct canadien dans ce marché. Or, les interactions commerciales produites par un resserrement des liens économiques avec des entreprises coréennes permettraient aux entreprises canadiennes d'établir des contacts ailleurs dans la région. Comme l'a fait remarquer Ian Burney :

C'est cela qui permet aux entreprises canadiennes de collaborer avec les chaebols et autres entreprises importantes de Corée. Ces entreprises sont au fait des usages

2 Comité permanent du commerce international, Témoignages, réunion n° 5, 29 novembre 2007, <http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=13181&SourceId=221338&SwitchLanguage=1>.

commerciaux en Chine, au Japon et ailleurs et entretiennent des contacts dans toute la région. Si les entreprises canadiennes parviennent donc à s'unir avec des groupes coréens pour conquérir de nouveaux marchés en Asie, le Canada y trouvera plus que son compte³.

En outre, une fois établies en Corée, les entreprises canadiennes pourraient se prévaloir des règles d'origine contenues dans les accords de libre-échange conclus par la Corée avec d'autres pays et bénéficier ainsi d'un meilleur accès à d'autres marchés d'Asie que si elles y exportaient directement du Canada.

Pour ce qui est du second point, il est bien établi que l'amélioration de la participation du Canada aux chaînes d'approvisionnement mondiales constitue elle aussi une priorité de la politique internationale du Canada. Le ministre du Commerce international David Emerson l'a rappelé à maintes reprises au Comité durant ses comparutions. Si l'accord de libre-échange avec la Corée donne aux entreprises canadiennes accès à des importations moins chères, celles qui utilisent ces produits pourront réduire leurs coûts de production. Comme l'a dit Jean-Michel Laurin (vice-président, Recherche et affaires publiques - division du Québec, Manufacturiers et Exportateurs du Canada), les entreprises désireuses d'importer des pièces ou d'autres intrants d'un pays à faible prix de revient pourraient trouver en Corée de bonnes sources d'approvisionnement. En outre, les importations de Corée pourraient être avantageuses pour les Canadiens, dans la mesure où elles abaisseraient le coût d'investissements propres à améliorer la productivité et de certains biens de consommation.

D. Élargir la palette des exportations canadiennes

L'éventualité de la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Corée laisse entrevoir à certains la possibilité, pour les exportateurs canadiens, de trouver de nouveaux débouchés et de moins devoir compter sur le marché américain. À cause des récents différends commerciaux entre le Canada et les États-Unis, de l'appréciation du dollar canadien et des problèmes persistants que posent les questions de sécurité et de frontière certains exportateurs canadiens cherchent à diversifier leur portefeuille de clients.

La diversification des échanges est un enjeu particulièrement important pour les témoins porte-parole de secteurs d'activité qui ont fait l'objet d'enquêtes commerciales de la part des Américains dans le passé. Martin Lavoie (directeur exécutif adjoint, Canada Porc International) a signalé que son organisation avait été créée pour stimuler les

3 Comité permanent du commerce international, Témoignages, réunion n° 7, 6 décembre 2007, <http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=13181&SourceId=222934&SwitchLanguage=1>.

exportations vers des marchés autres que les États-Unis. Les témoins représentant les producteurs de bœuf et l'industrie forestière ont aussi fait valoir les avantages qu'il y aurait à chercher d'autres débouchés.

E. Préserver l'accès du Canada au marché coréen

Des raisons stratégiques aussi jouent dans la décision du Canada de négocier un accord de libre-échange avec la Corée. Les négociations multilatérales à l'OMC ayant, semble-t-il, peu de chances d'aboutir, on observe une prolifération des ententes bilatérales et régionales de libéralisation des échanges. Les pays prennent une position à la fois offensive et défensive. D'une part, ils cherchent à prendre leurs concurrents de vitesse en négociant des accords de libre-échange qui leur confèrent un accès préférentiel à certains marchés du monde et; d'autre part, ils concluent des ententes commerciales bilatérales quand leurs concurrents en ont déjà une ou pour prévenir l'érosion de leurs relations commerciales avec certains pays.

À ce chapitre, la Corée est particulièrement active et, comme l'a fait remarquer Ian Burney, elle a déjà mis en œuvre des accords de libre-échange avec le Chili, Singapour, l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Elle négocie activement des accords avec le Mexique, l'Inde et l'Union européenne. Plus important encore, sans doute, du moins du point de vue du Canada, la Corée a signé un accord de libre-échange avec les États-Unis, mais celui-ci n'a pas encore été ratifié et pourrait ne pas se concrétiser.

Pour plusieurs groupes, le fait que la Corée ait signé des accords de libre-échange avec plusieurs des grands concurrents internationaux du Canada et qu'elle soit en train d'en négocier plusieurs autres constitue une menace pour les exportateurs canadiens. Pour eux, si les États-Unis ou l'Union européenne, par exemple, obtenaient un accès au marché coréen à des conditions meilleures que celles dont jouissent les exportateurs canadiens, beaucoup d'entreprises canadiennes pourraient se retrouver à toutes fins pratiques exclues du septième marché en importance du Canada.

Par exemple, le taux NPF de la Corée sur le poisson et les fruits de mer varie entre 10 et 20 % selon le produit. Ainsi, tous les pays qui signent un accord de libre-échange avec la Corée (et qui exportent du poisson et des fruits de mer) peuvent vendre leurs produits sur le marché coréen en franchise de droits de douane ou à des taux préférentiels, suivant les modalités de l'accord. Les exportateurs canadiens seraient donc fortement désavantagés et pourraient même se trouver évincés en raison du prix de leurs produits sur le marché coréen.

IV. RÉSERVES QUE SUSCITE L'ÉVENTUALITÉ D'UN LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE DU SUD

Certains témoins ont formulé de vives réserves devant l'éventualité de la conclusion d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Corée. Pour certains, le choix de la Corée comme partenaire de libre-échange est malavisé. La composition des échanges Canada-Corée, la difficulté de pénétrer le marché coréen et l'effet de l'augmentation de la concurrence étrangère dans certains secteurs de l'économie justifieraient l'abandon des négociations. D'autres ne critiquent pas tant l'idée même du libre-échange, mais la manière dont le processus se déroule. Ces personnes souscrivent en principe à la négociation d'un accord de libre-échange, mais pensent qu'un accord négocié à la va-vite — sans égard aux problèmes et enjeux spécifiques — risque de causer de sérieux torts à l'économie canadienne. Les principales préoccupations de ces témoins sont résumées ci-dessous.

A. Préoccupations associées à la négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Corée

1. Répercussions sur le secteur manufacturier du Canada

C'est là sans doute la préoccupation la plus souvent mentionnée au Comité. Plusieurs témoins ont dit douter que les retombées prévues du libre-échange avec la Corée dans d'autres secteurs compensent les coûts de l'accord qui, à leur avis, seront assumés directement par le secteur manufacturier.

Bien que les droits de douane coréens sur les biens industriels soient plus élevés que les taux correspondants appliqués au Canada, de nombreux représentants des industries manufacturières et des syndicats concernés sont convaincus que le libre-échange va susciter une vague d'importations de produits finis au Canada et entraîner des pertes d'emplois, d'autant plus que la Corée est un marché notoirement difficile à pénétrer pour les fabricants étrangers en raison des nombreux obstacles non tarifaires qui en gênent l'accès.

On a fait valoir également que, du point de vue des fabricants, le moment était particulièrement mal choisi pour conclure un accord de libre-échange. Le secteur manufacturier a déjà perdu beaucoup d'emplois ces dernières années, en partie à cause de l'appréciation considérable du dollar canadien (par rapport au dollar américain). Comme la vigueur du dollar canadien rend les produits canadiens moins concurrentiels à l'étranger, la signature d'un accord de libre-échange dans un proche avenir exposerait le secteur manufacturier canadien à la concurrence de la Corée à un moment où le taux de change fait augmenter le prix des produits canadiens dans le monde entier.

On a signalé aussi au Comité que les emplois perdus dans le secteur manufacturier sont souvent remplacés par des emplois de moindre qualité dans les autres secteurs. Plusieurs témoins ont réclamé que le gouvernement canadien se dote d'une politique industrielle propre à aider le secteur manufacturier à s'adapter à l'évolution de la conjoncture et à protéger ces importantes industries canadiennes.

La question des subventions et autres aides publiques accordées à certaines industries coréennes fait aussi réfléchir. Le Comité a entendu à cet égard notamment l'Association de la construction navale du Canada et la Shipyard General Workers' Federation qui craignent toutes deux les conséquences d'une libéralisation des échanges avec la Corée, un pays qui non seulement est le plus grand producteur mondial de navires, de plates-formes de forage en mer et de produits connexes, mais qui s'est hissé à cette position grâce à une aide financière considérable de la part de l'État. À leur avis, comme un accord de libre-échange entre le Canada et la Corée ne peut pas mettre un terme aux subventions du gouvernement coréen à l'industrie navale, le Canada ne doit pas exposer indûment sa propre industrie de construction navale à la concurrence déloyale de produits coréens subventionnés.

La polémique entourant la question de savoir si le libre-échange risque de faire du tort aux fabricants canadiens est alimentée dans une certaine mesure par les résultats ambigus des diverses études des retombées économiques éventuelles d'un tel accord. Trois grandes études ont été réalisées, mais la validité de leurs constatations est grandement contestée.

La première étude a été réalisée par Industrie Canada et met l'accent sur les retombées d'un ALE Canada-Corée sur la production canadienne de véhicules légers. En se fondant sur les taux courants des droits de douane sur les véhicules importés de Corée (6,1 %), les auteurs de l'étude ont conclu qu'un ALE aurait des répercussions minimales : une modeste baisse de la production canadienne d'automobiles et une augmentation supérieure des importations coréennes, laquelle se ferait largement aux dépens d'importations en provenance d'autres pays qui produisent des véhicules similaires.

La seconde étude, une étude indépendante commanditée par le gouvernement du Canada et réalisée par Johannes Van Biesebrouck à l'Université de Toronto, mettait l'accent elle aussi sur le montage de véhicules automobiles et a abouti à des conclusions analogues à celles de l'étude d'Industrie Canada.

La troisième étude, *Employment Implications of Trade Liberalization with East Asia*, a été produite par Jim Stanford, un économiste du Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), et Daniel Poon de l'Université Carleton. Les auteurs ont examiné d'abord les répercussions des accords de libre-échange conclus précédemment par le Canada avec les États-Unis, le Mexique, le Chili, Israël et le Costa Rica sur la balance commerciale du Canada avec ces partenaires pour ensuite prédire les conséquences d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Corée sur la base des tendances ainsi dégagées.

À en juger par cette étude, un accord de libre-échange ferait augmenter le déficit commercial du Canada avec la Corée du Sud de 10,9 milliards de dollars (dans le secteur de la fabrication) par rapport à ce qu'il était en 2005 (2,8 milliards de dollars), ce qui coûterait à l'économie canadienne 33 358 emplois, soit l'équivalent d'une baisse de l'emploi de 0,2 % environ par rapport aux niveaux courants. Ce total comprend une perte prévue de 4 061 emplois dans la fabrication des véhicules automobiles et des pièces d'automobile.

Ces trois études ont suscité d'âpres débats durant les audiences du Comité. Les représentants du MAECI et d'autres personnes comme Yuen Pau Woo ont vivement critiqué la méthodologie des auteurs du rapport des TCA, mais plusieurs autres témoins estiment que les conclusions de cette étude représentent le résultat le plus probable de la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Corée. Jim Stanford (économiste en chef, Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile) et d'autres contestent la méthodologie et les résultats des deux études commandées par le gouvernement du Canada.

2. Le libre-échange cantonnerait le Canada dans le rôle d'une économie de ressources

On a aussi fait valoir au Comité que la structure actuelle du commerce Canada-Corée ne faisait pas de la Corée un bon partenaire de libre-échange pour le Canada. On a mentionné en particulier le déficit commercial considérable du Canada vis-à-vis de la Corée. De plus, comme l'a dit Étienne Couture (président, Réseau des ingénieurs du Québec), la majorité des produits importés de Corée sont des biens finis à forte valeur ajoutée tandis que les exportations canadiennes sont constituées en général de produits à base de ressources naturelles.

M. Couture, comme d'autres témoins d'ailleurs, craint que l'abaissement des droits de douane sur les produits finis coréens n'accentue ce déséquilibre. Pour les tenants de cette thèse, le déficit commercial du Canada vis-à-vis de la Corée se creuserait et les gains réalisés au chapitre des exportations de produits à base de ressources seraient compensés, et au-delà, par des pertes dans le secteur manufacturier.

Pour certains témoins, la conclusion de cet accord va à l'encontre de ce que le Canada devrait faire. À leur avis, le libre-échange avec la Corée va porter atteinte à l'industrie manufacturière canadienne et reléguer le Canada au rôle de fournisseur de matières premières. Pour Teresa Healy (analyste principale, Congrès du travail du Canada), il serait mauvais pour le Canada d'accroître les exportations de produits à base de ressources aux dépens du secteur manufacturier. À son avis, le Canada doit plutôt chercher à moderniser son secteur manufacturier et à assurer le secteur des biens d'équipement.

3. Un accord de libre-échange ne ferait rien pour supprimer les obstacles non tarifaires au commerce avec la Corée

Si beaucoup de témoins estiment que le Canada n'a rien à gagner d'un accord de libre-échange avec la Corée, c'est à cause de la présence de nombreuses barrières non tarifaires sur le marché coréen. Cependant, comme on l'a dit plus haut, certaines personnes voient justement dans la négociation d'un accord de libre-échange, l'occasion d'aborder aussi ces questions. D'autres en revanche, surtout les représentants de l'industrie automobile et des syndicats concernés, sont persuadés que les obstacles non tarifaires à la vente d'automobiles et de pièces canadiennes sur le marché coréen sont omniprésents, imprécis et pratiquement insurmontables.

Comme l'a dit Scott Sinclair (conseiller de recherche principal, Centre canadien de politiques alternatives), le marché coréen est pratiquement fermé aux véhicules étrangers en raison de barrières non tarifaires nébuleuses et mouvantes. La présence de ces barrières est facile à discerner à son avis; il suffit de comparer les chiffres du commerce automobile entre le Canada et la Corée : les exportations de la Corée à destination du Canada sont dans un rapport de 153 contre un avec les exportations du Canada en Corée.

La Corée est notoire dans le monde pour être un marché fermé aux véhicules étrangers. Comme Mark Nantais (président, Association canadienne des constructeurs de véhicules) l'a rappelé au Comité, les États-Unis et la Corée ont signé deux protocoles d'entente dans les années 1990 pour éliminer des obstacles non tarifaires précis en Corée et encourager les échanges bilatéraux. Or, d'après M. Nantais, le gouvernement coréen n'a supprimé que quelques-unes de ces barrières, mais en a par ailleurs créé de nouvelles, de telle sorte que le marché coréen demeure, à toutes fins utiles, fermé.

Les barrières non tarifaires et le commerce automobile ont constitué une poire de discorde aussi lors de la négociation des autres accords de libre-échange de la Corée; cette question a notamment grandement compliqué les négociations avec les États-Unis. L'Union européenne également éprouve des difficultés dans ses négociations avec la Corée.

D'après certains représentants de l'industrie de l'automobile, si les États-Unis et l'Union européenne n'arrivent pas à se frayer un chemin sur le marché coréen, comment peut-on imaginer que le Canada réussira là où d'autres ont échoué? Gerald Fedchun (président, Association des fabricants de pièces d'automobile) figure parmi ceux-là. D'après lui, le Canada ne doit pas conclure d'accord de libre-échange avec la Corée tant que celle-ci n'aura pas prouvé, chiffres à l'appui sur le solde du commerce automobile, qu'elle a supprimé toutes les barrières non tarifaires.

Mark Nantais a précisé que le projet d'accord de libre-échange avec la Corée est le seul du genre que l'Association canadienne des constructeurs de véhicules n'appuie pas ouvertement, pour la simple et bonne raison que, à son avis, la conclusion d'un accord commercial a peu de chances d'ouvrir le marché coréen aux véhicules canadiens.

Depuis que l'interdiction absolue d'importer des véhicules finis a été levée, le gouvernement de la Corée a eu recours à toutes sortes de barrières non tarifaires très complexes et récurrentes pour que son marché reste fermé. [...] Malheureusement, les possibilités du Canada dans le marché sain et vibrant de la Corée du Sud sont limitées par les gestes protectionnistes du gouvernement⁴.

D'autres témoins étaient moins pessimistes. Ceux-là admettent l'importance des barrières non tarifaires, en particulier dans le secteur de l'automobile, mais pensent néanmoins que la négociation d'un accord de libre-échange pourrait être l'occasion de régler certains problèmes. Ils ont fait remarquer que l'entente Corée-États-Unis contient des dispositions sur le commerce des automobiles qui prévoient notamment un mécanisme de résolution accélérée des différends, ainsi qu'une disposition de rétablissement automatique du tarif de la nation la plus favorisée si le mécanisme de règlement des différends détermine que la Corée a manqué à ses engagements au sujet des barrières non tarifaires.

4. Le Canada n'aura pas nécessairement le même accès au marché coréen que d'autres pays

On a fait valoir à plusieurs reprises au Comité que le Canada doit se garder de toute hâte intempestive, car un accord de libre-échange Canada-Corée pourrait faire plus de mal que de bien s'il ne permet pas de rétablir l'équilibre de la concurrence pour les exportateurs canadiens vis-à-vis de leurs concurrents internationaux sur le marché coréen.

La question inquiète particulièrement les représentants de l'agriculture et du secteur agroalimentaire. En effet, plusieurs des concurrents du Canada sur le marché des produits agroalimentaires ont déjà signé un accord de libre-échange avec la Corée — les États-Unis, le Chili et l'AELE, par exemple — et d'autres (comme l'Union européenne) sont en train d'en négocier un.

On a dit au Comité que, si le Canada devait signer un accord de libre-échange qui ne lui offrirait pas le même accès au marché coréen que ses concurrents, les producteurs canadiens auraient beaucoup de mal à soutenir la concurrence sur ce marché. Autrement dit, ce n'est pas tant le niveau des droits de douane négociés qui importe que de voir à ce que les modalités d'accès des Canadiens au marché coréen soient les mêmes que celles de leurs concurrents, surtout leurs concurrents américains. À l'extrême, si les produits canadiens devaient être condamnés à être continuellement plus chers que leurs concurrents, ils seraient exclus du marché.

4 Comité permanent du commerce international, Témoignages, réunion n° 8, 11 décembre 2007, <http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=13181&SourceId=223145&SwitchLanguage=1>.

John Masswohl (directeur, Relations gouvernementales et internationales, Canadian Cattlemen's Association) a rappelé au Comité que « [l']un des objectifs déclarés du gouvernement quand il tente de conclure de tels accords de libre-échange est de s'assurer que les exportateurs canadiens restent concurrentiels sur les marchés bénéficiant déjà d'un accord de libre-échange avec les États-Unis⁵ ». Il a dit craindre que l'accord de libre-échange récemment conclu avec le Pérou ne réponde pas à cet objectif dans le cas de l'industrie du bœuf. À son avis, il faut se garder de faire la même erreur dans les négociations avec la Corée.

La parité tarifaire est importante non seulement parce qu'elle évite aux exportateurs canadiens de se trouver dans une position concurrentielle défavorable, mais aussi, comme l'a signalé M. Masswohl, parce que son absence menacerait la viabilité à long terme des activités agroalimentaires à valeur ajoutée au Canada :

[C]haque fois que les États-Unis obtiennent un meilleur accès sur un marché donné pour leur bœuf que le Canada, il devient de plus en plus difficile de justifier l'abattage du bétail au Canada, et nous devenons de plus en plus dépendants de l'obligation d'expédier des bovins sur pied aux États-Unis pour qu'ils s'y fassent abattre⁶.

L'importance de la parité tarifaire ne touche pas uniquement les produits semblables, mais les substituts directs aussi. Pour Dave Hickling (vice-président, Utilisation du canola, Conseil canadien du canola), il est important d'obtenir, pour les graines et l'huile de canola, les mêmes réductions tarifaires — et le même calendrier de réduction des droits de douane — que ce qu'ont obtenu les producteurs américains d'huile de soja, faute de quoi le libre-échange avec la Corée n'aura pas les retombées espérées. Jan Westcott (président et chef de la direction, Spirits Canada, Association des distillateurs canadiens) a présenté le même argument au sujet des whiskies canadiens et du bourbon américain.

5. Consultation des parties concernées

Plusieurs témoins ont abordé aussi la question de la consultation des parties concernées, mais les vues à ce sujet étaient partagées. Dans l'ensemble, la plupart des syndicats, des fédérations et certains groupes de politique publique ont dit que leur

5 Comité permanent du commerce international, Témoignages, réunion n^o 11, 4 février 2008, <http://cmte.parl.gc.ca/Content/HOC/committee/392/ciit/evidence/ev3243949/ciitev11-f.htm#T1555>.

6 *Ibid.*

organisation n'avait pas été consultée par les autorités fédérales durant les négociations et ils estiment en conséquence que leurs vues et préoccupations ne seront pas suffisamment prises en compte à la table des négociations.

Par contre, la presque totalité des grandes entreprises, des associations industrielles et des groupes d'entreprises ont dit qu'ils avaient été consultés, et la plupart estiment que la consultation a été plus que suffisante, tant avant que durant les négociations, même dans des secteurs comme la construction navale où la concurrence à long terme avec la Corée suscite de vives préoccupations. Le vice-amiral à la retraite Peter Cairns (président, Association de la construction navale du Canada) a affirmé que les intérêts de l'industrie canadienne de la construction navale avaient été bien présentés par les négociateurs canadiens.

Cela ne veut pas dire pour autant que tous les groupes étaient satisfaits des résultats des consultations gouvernementales. Certains ont admis avoir été consultés, mais ne trouvent pas que le niveau de consultation a été suffisant et sont frustrés que leurs propositions n'aient pas été suffisamment prises en considération par les négociateurs canadiens. Mark Nantais, notamment, a déclaré :

Nous avons fait plusieurs recommandations et certaines propositions très importantes au sujet de la réduction des tarifs, des mécanismes de règlement des différends, et ainsi de suite. Certaines de ces propositions ont été élaborées par des juristes de renom spécialisés dans le droit commercial au Canada. Malheureusement, ces propositions ont été écartées du revers de la main sous prétexte qu'une telle approche n'avait jamais été utilisée auparavant dans un accord de libre-échange⁷.

6. Transition et mécanismes de soutien

Enfin, les témoins ont dit craindre les répercussions éventuelles d'un accord de libre-échange avec la Corée sur l'économie canadienne. Plusieurs ont insisté pour que soient mis en place des mesures de transition et des mécanismes d'aide pour faciliter l'adaptation des travailleurs et des industries du Canada au libre-échange avec la Corée — en particulier dans le secteur manufacturier. Étienne Couture, par exemple, nous a dit que tout accord de libre-échange avec la Corée devrait :

[...] être accompagné d'un engagement formel du gouvernement de soutenir davantage les entreprises canadiennes, particulièrement celles du secteur industriel, pour qu'elles développent une plus grande présence sur les marchés internationaux⁸.

7 Comité permanent du commerce international, Témoignages, réunion n° 8, 11 décembre 2007, <http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=13181&SourceId=223145&SwitchLanguage=1>.

8 Comité permanent du commerce international, Témoignages, réunion n° 9, 13 décembre 2007, <http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=13181&SourceId=223121&SwitchLanguage=1>.

D'autres personnes ont exprimé des opinions similaires. Jean-Michel Laurin a déclaré que la croissance future du secteur manufacturier dépend de la capacité des entreprises d'investir dans la modernisation de leurs usines, dans le perfectionnement des compétences de leurs salariés, dans l'innovation et le développement des marchés. Shirley-Ann George est du même avis. D'après elle, tout accord commercial fait des gagnants et des perdants; les pays dont l'économie croît et qui s'adaptent bien à la mondialisation des échanges sont souvent ceux qui ont su instituer les mécanismes d'adaptation appropriés.

7. Autres préoccupations

Les principales préoccupations formulées par les témoins ont été décrites ci-dessus, mais d'autres encore méritent mention. Certains témoins, comme Josée Lamoureux (conseillère syndicale, Confédération des syndicats nationaux), ont parlé des droits des travailleurs, ici et en Corée. D'autres s'inquiètent de la présence de dispositions sur les rapports entre investisseurs et États analogues à celles du chapitre 11 de l'Accord nord-américain de libre-échange (ALENA) dans l'accord final. D'autres encore s'inquiètent des répercussions environnementales de l'accord. Enfin, certaines personnes sont fondamentalement contre l'emploi de l'ALENA comme modèle dans la négociation d'accords commerciaux bilatéraux, estimant que le Canada doit, dans la négociation d'accords commerciaux, se concentrer sur le commerce équitable et la justice sociale.

B. Et maintenant poursuivre ou abandonner les négociations?

Compte tenu des préoccupations décrites ci-dessus et des résultats ambigus des évaluations des retombées économiques d'un accord, certains témoins sont carrément contre la signature d'un accord de libre-échange avec la Corée ou y souscriraient à certaines conditions irréalisables dans un proche avenir. Tout simplement, ces personnes ne croient pas que, dans le contexte actuel, les avantages prévus d'un tel accord l'emporteraient sur les coûts qu'il infligerait à l'économie canadienne. À leur avis, donc, le Canada devrait se retirer des négociations.

D'autres ne sont pas contre un accord en principe, mais ont néanmoins des réserves, car ils ne croient pas le gouvernement fédéral capable de négocier un accord répondant à leurs besoins particuliers, notamment sur le plan de l'accès au marché coréen. Ils ont fourni au Comité des informations importantes au sujet de ces préoccupations.

Malgré le volume considérable d'informations recueillies, le Comité note qu'il reste encore de nombreuses questions sans réponse au sujet de la négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Corée et des répercussions éventuelles d'un tel accord. Premièrement, il est difficile de se faire une idée de la valeur d'un accord de libre-échange Canada-Corée à partir des études d'impact économique publiées à ce sujet.

L'étude d'Industrie Canada et celle de M. Van Biesebrouck sont centrées sur le secteur de l'automobile et concluent que les pertes d'emplois minimales dans le secteur de la production automobile du Canada seraient compensées par des gains dans les autres secteurs. En outre, ces études n'ont pas abordé la question de l'effet du libre-échange sur les emplois au Canada.

Par contre, la conclusion la plus souvent citée de l'étude des TCA repose non pas sur une étude du commerce Canada-Corée en tant que tel, mais sur une analyse rétrospective des résultats du libre-échange du Canada avec d'autres pays. On signale notamment que, en moyenne, les accords de libre-échange conclus par le Canada jusqu'à maintenant ont suscité une augmentation des exportations de 100 % et une progression des importations de 250 %. Les auteurs de l'étude des TCA sont partis de l'hypothèse qu'un ALE Canada-Corée aurait le même résultat. Par ailleurs, ils assimilent les déficits commerciaux du Canada à des pertes d'emplois au Canada. Enfin, si l'étude des TCA a l'avantage d'être de portée plus vaste que les deux autres études, elle est bornée au secteur manufacturier. L'agriculture et les services — les deux secteurs qui devraient normalement avoir le plus à gagner d'un accord de libre-échange — débordaient le cadre de l'étude.

Par ailleurs, ces trois études, comme d'ailleurs presque toutes les analyses d'impact économique des accords de libre-échange, présentent deux autres grandes limitations. Premièrement, ces analyses ont tendance à se concentrer sur les répercussions des réductions des droits de douane à l'exclusion de tout le reste. Ce n'est pas tant un défaut en soi qu'une limitation technique. Oui, les accords de libre-échange ont pour objet principal de réduire voire d'éliminer les droits de douane, mais, comme nos audiences l'ont fait ressortir, les accords modernes touchent bien d'autres choses que la seule réduction des droits de douane. Les barrières non tarifaires, les restrictions de l'accès aux marchés, la protection des investissements, les ententes sur l'environnement et le travail, la protection de la propriété intellectuelle et les marchés publics figurent tous dans les accords commerciaux contemporains. Or, il est presque impossible de saisir ces autres éléments des ALE dans des modèles économiques. Par comparaison, la prévision des effets de l'élimination des droits de douane est simple. Jean-Michel Laurin nous a dit :

Je crois que le problème principal, lorsqu'on essaie d'évaluer l'impact de cet accord commercial, c'est qu'il est très difficile de chiffrer l'amélioration de l'accès [au marché qui] en résultera en Corée, parce qu'on parle de barrières non tarifaires. Si on parle de barrières tarifaires, on peut facilement les insérer dans une équation, préparer un modèle économique et faire le calcul. Mais on parle ici de barrières non tarifaires, et tout dépend donc de quel genre de meilleur accès cela donnera⁹.

Le second problème, c'est qu'il est impossible de prédire les répercussions d'un accord de libre-échange sans savoir ce qu'il contient. Or, la négociation d'un accord entre

9 *Ibid.*

le Canada et la Corée est toujours en cours. Selon Shirley Ann George, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions puisqu'il reste trop de questions sans réponse. En l'absence d'un accord final, toute évaluation des conséquences d'un accord commercial ne peut être que conjectures.

Tout bien considéré, le Comité estime que le Canada ne doit pas, comme certains l'ont suggéré, se retirer des négociations avec la Corée, pour éventuellement y revenir dans l'avenir. À notre avis, il serait prématuré de préjuger de l'issue des négociations. Nous croyons que le Canada doit continuer de négocier de bonne foi en cherchant à maximiser les avantages potentiels de l'accord pour les Canadiens. Une fois l'accord signé, le Comité et la population en général seront mieux en mesure de juger de ses avantages et de ses inconvénients.

V. RECOMMANDATIONS : OBTENIR LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES

Quand le Comité a amorcé son étude de la négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Corée, il avait pour objectif de s'assurer que si la négociation aboutit, l'accord qui en sera issu sera véritablement dans l'intérêt des Canadiens. Il a donc reçu des témoignages utiles sur les avantages et les inconvénients d'un accord commercial avec la Corée et sur des points particuliers, qui, s'ils sont réglés de manière satisfaisante dans le texte final de l'accord, permettront au Canada de tirer le meilleur parti possible des négociations.

Les recommandations qui suivent vont dans ce sens. Elles vont de propositions précises avantageuses pour des secteurs d'activité particuliers à des recommandations à notre avis cruciales si l'on veut que l'accord final, s'il est conclu, soit acceptable aux yeux des Canadiens.

A. Parité tarifaire avec les principaux concurrents du Canada

Beaucoup de témoins ont dit au Comité qu'il était important que le Canada signe un accord de libre-échange avec la Corée, ne serait-ce que parce que plusieurs de ses concurrents l'ont déjà fait. On nous a dit que si le Canada n'obtient pas accès au marché coréen aux mêmes conditions que ses concurrents, les exportateurs canadiens vont être évincés de ce marché.

Parallèlement, on nous a dit aussi que le Canada ne doit pas signer un accord juste pour en avoir un. Un accord de libre-échange qui placerait le Canada dans une position désavantageuse par rapport aux États-Unis, au Chili ou à un autre de ses concurrents dans des secteurs donnés aurait le même résultat.

Le Canada n'est pas un marché aussi vaste ni aussi puissant que les États-Unis; il pourrait donc avoir du mal à obtenir les mêmes concessions des négociateurs coréens que

celles qu'ont obtenues les États-Unis. Cela place les négociateurs commerciaux du Canada dans une position difficile, car on attend d'eux qu'ils obtiennent des conditions au moins aussi bonnes que l'accord de libre-échange États-Unis-Corée, sans le bénéfice d'une position de force aussi bonne que celle des États-Unis. En conséquence, le Comité recommande :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada déploie tous les efforts possibles pour s'assurer que le Canada obtient accès au marché coréen à des conditions identiques à celles qui ont déjà été consenties à ses concurrents internationaux, voire meilleures.

L'un des problèmes de la recommandation 1 tient au fait que, pendant que le Canada fait des pieds et des mains pour obtenir de la Corée des conditions équivalentes à celles qui ont été consenties aux autres partenaires de libre-échange de la Corée, celle-ci est en train de négocier de nouveaux accords avec d'autres pays et d'autres régions, notamment l'Union européenne. Or, si un autre marché arrive à négocier des conditions plus avantageuses que le Canada, la question du désavantage concurrentiel des sociétés canadiennes referra surface.

Pour résoudre le problème, certains témoins ont proposé que le Canada négocie une clause de la nation la plus favorisée avec la Corée. Ainsi, si la Corée négociait ultérieurement un accord à de meilleures conditions avec un autre pays, le Canada bénéficierait automatiquement lui aussi de ces conditions. En conséquence, le Comité recommande :

Recommandation 2

Que, pour que les industries canadiennes ne soient pas désavantagées sur le marché coréen dans l'avenir, le gouvernement du Canada négocie l'inclusion d'une clause de la nation la plus favorisée dans l'accord de libre-échange entre le Canada et la Corée.

B. Obstacles qui entravent l'accès des constructeurs canadiens de véhicules automobiles au marché coréen

La question des barrières non tarifaires et l'accès limité des fabricants canadiens de véhicules automobiles et de pièces au marché coréen constituent l'une des principales pierres d'achoppement sur la voie de la conclusion d'un accord de libre-échange. Le

marché coréen de l'automobile est notoire pour ses nombreuses et subtiles barrières non tarifaires qui limitent grandement l'importation de véhicules, pas seulement du Canada, mais du monde entier.

Les témoins ne doutent pas de l'intention du gouvernement de traiter de la question des BNT à la table des négociations. Ils ne sont pas non plus nécessairement contre le libre-échange. Cependant, comme d'autres pays avant le Canada n'ont pas réussi non plus à percer le marché coréen de l'automobile, ils doutent que les négociateurs canadiens arrivent à obtenir gain de cause et que la Corée accorde au Canada un accès réciproque aux véhicules canadiens.

Pour leur part, les fonctionnaires du MAECI ont dit au Comité qu'ils cherchaient à obtenir « l'adoption du régime le plus complet, le plus sérieux et le plus moderne que le Canada n'ait jamais tenté d'obtenir dans le cadre d'un accord de libre-échange¹⁰ » et que le Canada avait « proposé la mise en place d'un mécanisme novateur pour régler les différends¹¹ » dans le domaine de l'automobile. Ils cherchent à obtenir des dispositions équivalentes à ce qui est prévu dans l'accord de libre-échange entre la Corée et les États-Unis.

En se fondant sur les présentations des témoins, nous formulons trois recommandations cruciales pour faire en sorte que les intérêts du secteur canadien de l'automobile seront dûment pris en considération dans la version finale de tout accord de libre-échange éventuellement conclu avec la Corée. Il importe premièrement que le Canada n'accepte pas d'accorder une réduction accélérée des droits de douane dans le secteur de l'automobile contre des promesses relativement à l'accès au marché coréen ou toute autre disposition de l'ALE. Le Comité a appris que le secteur de l'automobile, comme le secteur manufacturier en général, est aux prises avec de nombreux problèmes, notamment ceux que pose l'appréciation du dollar canadien. Une réduction accélérée des droits de douane ne ferait que les exacerber. En conséquence, le Comité recommande :

Recommandation 3

Que, dans l'éventualité où un accord de libre-échange serait conclu avec la Corée, le gouvernement du Canada n'incorpore pas à cet accord de dispositions prévoyant une réduction accélérée des droits de douane sur les véhicules automobiles et leurs pièces.

La seconde recommandation consiste à prévoir dans tout accord final un mécanisme de règlement rapide des différends dans le secteur de l'automobile. Les États-

10 Comité permanent du commerce international, Témoignages, réunion n^o 7, 6 décembre 2007, <http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=13181&SourceId=222934&SwitchLanguage=1>.

11 *Ibid.*

Unis ont négocié une disposition de ce genre dans l'accord de libre-échange qu'ils ont conclu avec la Corée, et nous estimons qu'il serait dans l'intérêt du secteur canadien de l'automobile que nos propres négociateurs cherchent à obtenir une concession analogue.

Recommandation 4

Que, dans l'éventualité où un accord de libre-échange serait conclu avec la Corée, le gouvernement du Canada cherche à y intégrer un mécanisme de règlement rapide des différends concernant les barrières non tarifaires dans le secteur de l'automobile en s'inspirant des dispositions pertinentes de l'accord de libre-échange entre les États-Unis et la Corée.

Un mécanisme de règlement des différends ne saurait être efficace en l'absence d'un régime de sanctions. Notre troisième recommandation pour soutenir le secteur de l'automobile porte donc sur cette question. Le Canada pourrait assortir la réduction des droits de douane d'une disposition de rétablissement automatique des droits dans le cas où la Corée ne remplirait pas ses propres engagements vis-à-vis de l'élimination des barrières non tarifaires dans le secteur de l'automobile.

Une telle disposition fonctionnerait de la manière suivante : si le mécanisme de résolution des différends concluait à l'existence de barrières non tarifaires avérées et importantes à l'importation de véhicules canadiens en Corée, les droits de douane canadiens sur les automobiles coréennes retourneraient immédiatement au TNF d'avant le libre-échange, à savoir 6,1 %, et demeurerait à ce niveau tant que les barrières non tarifaires ne seraient pas supprimées. En conséquence, le Comité recommande :

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada intègre à tout accord de libre-échange éventuellement conclu avec la Corée une disposition de rétablissement automatique des droits de douane au taux de la nation la plus favorisée. Si un mécanisme de règlement accéléré des différends constatait que la Corée ne remplit pas ses engagements au chapitre de l'élimination des barrières non tarifaires dans le secteur de l'automobile, le Canada rétablirait immédiatement les droits de douane au taux NPF sur les importations d'automobiles et de pièces en provenance de la Corée.

C. Réouverture du marché coréen au bœuf canadien

Pour l'industrie canadienne du bœuf, la réouverture du marché coréen au bœuf canadien est une priorité. À l'instar de nombreux autres pays, la Corée a fermé son marché au bœuf canadien en mai 2003 en raison des préoccupations que suscitait à

l'époque l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Plus d'une centaine de pays ont rouvert leur marché au bœuf canadien depuis, mais la Corée tarde à le faire, et ce, en dépit du fait que l'Organisation mondiale de la santé animale a récemment qualifié le Canada de pays présentant un « risque maîtrisé » à l'égard de l'ESB, un statut qui signifie que tous les pays devraient accepter le bœuf canadien.

La Corée était un important marché pour les exportateurs de bœuf canadien avant 2003. Nous sommes encouragés de constater que la Corée semble depuis peu plus disposée à envisager la levée de l'interdiction, mais nous estimons que la conclusion d'un accord de libre-échange devrait être subordonnée au rétablissement du plein accès du bœuf canadien au marché coréen. Nous sommes heureux de constater que le ministre du Commerce international est de notre avis. Il nous a dit : « [n]ous ne signerons certainement pas d'accord de libre-échange en l'absence de l'ouverture du marché coréen au bœuf canadien¹² ». En conséquence, le Comité recommande :

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada subordonne la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Corée à la réouverture du marché coréen au bœuf canadien.

D. Indications géographiques et spécifications des produits

Le traitement et la nomenclature des vins canadiens suscitent aussi des préoccupations. Robert Keyes (vice-président, Affaires économiques et gouvernementales, Association des vignerons du Canada) a signalé que l'industrie vinicole canadienne souhaite l'établissement d'indications géographiques pour bien marquer les caractéristiques distinctives des vins canadiens, en particulier des vins de glace. Il serait avantageux pour l'industrie vinicole d'inclure dans le texte de tout accord éventuel de libre-échange avec la Corée un renvoi à des indications géographiques. Cette question a été soulevée aussi par Jan Westcott au sujet des whiskies canadiens.

12 Comité permanent du commerce international, Témoignages, réunion n° 6, 4 décembre 2007, <http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=13181&SourceId=221406&SwitchLanguage=1>.

M. Keyes a parlé également de l'adoption de lois ou de règlements contenant une définition des vins de glace. Il n'en existe pas actuellement. Pour M. Keyes, il serait important d'intégrer à un éventuel accord de libre-échange Canada-Corée une définition de ce que l'on entend par vin de glace, non seulement parce que la Corée est maintenant le plus grand marché des vins de glace canadiens, mais aussi en raison de la multiplication des contrefaçons en Chine et dans d'autres pays asiatiques. En conséquence, le Comité recommande :

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada intègre à tout accord de libre-échange éventuellement conclu avec la Corée une définition des vins de glace et un renvoi à des indications géographiques pour les spiritueux canadiens et les régions viticoles du Canada.

E. Mécanismes de transition et programmes de recyclage des travailleurs

Certains témoins convaincus qu'un accord de libre-échange avec la Corée va entraîner des fermetures d'usines et des pertes d'emplois au Canada ont demandé que, si un tel accord était conclu, le gouvernement fédéral s'engage à aider davantage les sociétés touchées, en particulier dans le secteur industriel. Il s'agirait d'instituer un mécanisme d'aide et d'offrir à ces secteurs les outils dont ils ont besoin pour s'adapter à la nouvelle donne.

Le Comité convient qu'une telle aide serait utile aux industries canadiennes affectées par des accords de libre-échange, mais il est d'accord aussi avec les témoins qui se sont dits contre l'octroi de subventions à certaines sociétés et certaines industries. Nous sommes aussi d'accord avec le ministre du Commerce international, David Emerson, qui n'est pas contre l'octroi d'une aide financière, mais a précisé que « ce n'est pas quelque chose que l'on offre avant d'avoir la démonstration que le secteur concerné traverse des difficultés particulières¹³ ».

Le Canada n'ayant pas encore signé d'ALE avec la Corée, il serait difficile pour le moment de déterminer quelles industries canadiennes en pâtiraient et dans quelle mesure. En conséquence, le Comité recommande :

13 *Ibid.*

Recommandation 8

Que, dans l'éventualité de la signature d'un accord de libre-échange avec la Corée et une fois que les détails de l'entente seront connus, le gouvernement du Canada analyse les répercussions de l'accord sur les grands secteurs d'activité et qu'il envisage au besoin d'accorder aux secteurs affectés par l'accord une aide financière pour faciliter la transition.

Comme on l'a dit précédemment, l'appréciation du dollar canadien a entraîné de nombreuses pertes d'emplois dans le secteur manufacturier, et beaucoup de gens pensent que la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Corée ne ferait qu'accentuer les difficultés. Teresa Healy a signalé que les travailleurs victimes de licenciements économiques et ceux qui se trouvent un nouvel emploi subissent une baisse de salaire moyenne de 10 000 \$, ce qui représente le quart du salaire normal dans le secteur manufacturier. Elle pense que cela est imputable au moins en partie au manque de financement et d'aide gouvernementale pour la formation des travailleurs et au manque de mesures d'encouragement de l'industrie à soutenir la formation.

Le fait que les victimes de licenciements économiques dans le secteur manufacturier gagnent moins qu'avant dans leur nouvel emploi atteste la nécessité de faire davantage au chapitre du recyclage des travailleurs. De 2001 à 2006, près de la moitié du nombre net d'emplois créés dans l'économie canadienne se trouvaient dans des secteurs où les salaires moyens sont égaux ou supérieurs à ceux pratiqués dans le secteur manufacturier. Les travailleurs victimes de licenciements économiques dans le secteur manufacturier ne sont peut-être pas en mesure de profiter des occasions d'emploi qui existent ailleurs. En conséquence, le Comité recommande :

Recommandation 9

Que, compte tenu des récentes pertes d'emplois dans le secteur manufacturier et des répercussions potentielles de la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Corée sur l'emploi dans ce secteur, le gouvernement du Canada vérifie si les programmes courants de recyclage des travailleurs sont efficaces et disposent d'un financement suffisant.

F. Recherche de débouchés à l'étranger par la promotion des échanges

La conclusion d'un accord de libre-échange pourrait à coup sûr améliorer l'accès au marché coréen et aider les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence sur ce marché. On a cependant fait valoir au Comité que les autres pays font appel à d'autres mécanismes, et pas seulement à la libéralisation des échanges, pour trouver des débouchés à l'étranger pour leurs exportateurs. En effet, de nombreux concurrents du

Canada sur des marchés comme le marché coréen, par exemple, bénéficie d'une aide gouvernementale substantielle sur le plan de la promotion du commerce international. Nous pensons que le Canada doit envisager ces types de solutions aussi. À notre avis, une vigoureuse stratégie de promotion des échanges et des campagnes de marketing efficaces peuvent faire connaître les produits et services canadiens à l'étranger et aider à trouver de nouveaux débouchés pour les exportations canadiennes. Ces activités pourraient se dérouler en parallèle à la négociation d'accords de libre-échange voire s'y substituer quand il n'est pas faisable, souhaitable ou facile de négocier un ALE.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada envisage sérieusement des solutions de rechange au modèle de libre-échange de l'ALENA, par exemple en se dotant d'une vigoureuse stratégie de promotion des échanges qui ferait connaître les produits et services canadiens à l'étranger.

VI. CONCLUSION

Le Comité a entendu des vues nombreuses et variées durant son analyse de la négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Corée. Certains témoins étaient d'avis que le Canada doit absolument renoncer à cette négociation et chercher un autre modèle de libre-échange fondé sur le commerce équitable et la justice sociale. D'autres sont d'accord en principe avec l'idée d'un accord de libre-échange avec la Corée, mais ont formulé des réserves au sujet d'aspects particuliers de la question. D'autres encore souscrivent avec enthousiasme au libre-échange avec la Corée.

En dépit des divergences de vues, un thème central s'est dégagé des audiences, à savoir qu'on dispose de très peu d'informations sur le contenu des négociations. En effet, à l'instar de la plupart des négociations, les pourparlers sur le libre-échange se déroulent à huis clos. Comme la négociation n'a pas encore abouti, personne, sauf peut-être les négociateurs commerciaux du MAECI, ne sait encore quelle allure aura l'accord final.

Ainsi, il nous apparaît prématuré de prendre position sur une négociation commerciale dont l'issue demeure incertaine. Nous sommes convaincus que le gouvernement du Canada ne signera pas un accord qui nuirait aux intérêts du Canada. Il reste cependant que ce sera peut-être aux parlementaires qu'il reviendra de prendre une décision finale. Si une entente est conclue, les députés auront alors l'occasion de débattre de son contenu en toute connaissance de cause et de voter sur la législation de mise en œuvre de l'accord.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada déploie tous les efforts possibles pour s'assurer que le Canada obtient accès au marché coréen à des conditions identiques à celles qui ont déjà été consenties à ses concurrents internationaux, voire meilleures.

Recommandation 2

Que, pour que les industries canadiennes ne soient pas désavantagées sur le marché coréen dans l'avenir, le gouvernement du Canada négocie l'inclusion d'une clause de la nation la plus favorisée dans l'accord de libre-échange entre le Canada et la Corée.

Recommandation 3

Que, dans l'éventualité où un accord de libre-échange serait conclu avec la Corée, le gouvernement du Canada n'incorpore pas à cet accord de dispositions prévoyant une réduction accélérée des droits de douane sur les véhicules automobiles et leurs pièces.

Recommandation 4

Que, dans l'éventualité où un accord de libre-échange serait conclu avec la Corée, le gouvernement du Canada cherche à y intégrer un mécanisme de règlement rapide des différends concernant les barrières non tarifaires dans le secteur de l'automobile en s'inspirant des dispositions pertinentes de l'accord de libre-échange entre les États-Unis et la Corée.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada intègre à tout accord de libre-échange éventuellement conclu avec la Corée une disposition de rétablissement automatique des droits de douane au taux de la nation la plus favorisée. Si un mécanisme de règlement accéléré des différends constatait que la Corée ne remplit pas ses engagements au chapitre de l'élimination des barrières non tarifaires dans le secteur de l'automobile, le Canada rétablirait immédiatement les

droits de douane au taux NPF sur les importations d'automobiles et de pièces en provenance de la Corée.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada subordonne la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Corée à la réouverture du marché coréen au bœuf canadien.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada intègre à tout accord de libre-échange éventuellement conclu avec la Corée une définition des vins de glace et un renvoi à des indications géographiques pour les spiritueux canadiens et les régions viticoles du Canada.

Recommandation 8

Que, dans l'éventualité de la signature d'un accord de libre-échange avec la Corée et une fois que les détails de l'entente seront connus, le gouvernement du Canada analyse les répercussions de l'accord sur les grands secteurs d'activité et qu'il envisage au besoin d'accorder aux secteurs affectés par l'accord une aide financière pour faciliter la transition.

Recommandation 9

Que, compte tenu des récentes pertes d'emplois dans le secteur manufacturier et des répercussions potentielles de la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Corée sur l'emploi dans ce secteur, le gouvernement du Canada vérifie si les programmes courants de recyclage des travailleurs sont efficaces et disposent d'un financement suffisant.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada envisage sérieusement des solutions de rechange au modèle de libre-échange de l'ALENA, par exemple en se dotant d'une vigoureuse stratégie de promotion des échanges qui ferait connaître les produits et services canadiens à l'étranger.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Fondation Asie Pacifique du Canada Yuen Pau Woo, président et codirecteur général</p>	2007/11/29	5
<p>Centre canadien de politiques alternatives Scott Sinclair, conseiller de recherche principal</p>		
<p>Global Business Development Canada Joan Baron, chef des opérations, Vice-présidente, Chambre de commerce canadienne en Corée</p>		
<p>Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Denis Landreville, directeur associé, Négociations régionales et bilatérales</p>	2007/12/06	7
<p>Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Ian Burney, négociateur commercial en chef, Bilatérales et régionales</p> <p>Dan Ciuriak, directeur par intérim et économiste en chef adjoint, Direction de l'analyse des politiques et de la modélisation</p> <p>Kendal Hembroff, directrice adjointe, Direction à l'accès aux marchés bilatéraux</p> <p>Marvin Hildebrand, directeur, Direction de l'accès aux marchés bilatéraux</p> <p>Cam Mackay, directeur adjoint, Politique commerciale régionale</p>		
<p>Association des fabricants de pièces d'automobile Gerald Fedchun, président</p>	2007/12/11	8
<p>Syndicat des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile Jim Stanford, économiste en chef</p>		
<p>Association canadienne des constructeurs de véhicules Mark Nantais, président</p>		
<p>Manufacturiers et exportateurs du Canada Jean Michel Laurin, vice-président, Politiques d'affaires mondiales</p>	2007/12/13	9

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Association des produits forestiers du Canada Marta Morgan, vice-présidente, Commerce et compétitivité</p> <p>Réseau des ingénieurs du Québec Etienne Couture, président Marc-André Veilleux, directeur, Recherche et analyse</p> <p>Association de la construction navale du Canada Peter Cairns, président</p>	2007/12/13	9
<p>Canada Porc International Edouard Asnong, président Martin Lavoie, directeur exécutif adjoint</p> <p>Canadian Cattlemen's Association John Masswohl, directeur, Relations gouvernementales et internationales</p> <p>Association des vignerons du Canada Robert J. Keyes, vice-président, Affaires économiques et gouvernementales</p> <p>Conseil canadien du canola Dave Hickling, vice-président, Utilisation du canola</p>	2008/02/04	11
<p>Chambre de commerce du Canada Shirley-Ann George, vice-présidente, Politiques internationales</p> <p>Research in Motion Robert Crow, vice-président, Industrie, université et relations gouvernementales</p>	2008/02/06	12
<p>Bombardier Inc. George Haynal, vice-président, Affaires gouvernementales</p> <p>Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec Pierre Laliberté, conseiller politique, Secteur manufacturier</p> <p>Conseil canadien des pêches Patrick McGuinness, président</p>	2008/02/11	13

Organisations et individus	Date	Réunion
Shipyard General Workers' Federation George MacPherson, président	2008/02/11	13
Canadian Association of Moldmakers Dan Moynahan, président, Platinum Tool Technologies	2008/02/13	14
Congrès du travail du Canada Teresa Healy, analyste principale		
Confédération des syndicats nationaux Josée Lamoureux, conseillère syndicale		
Fission Energy Steve Khan, vice-président exécutif		
Spiritueux Canada / Association des distillateurs canadiens C.J. Helie, vice-président exécutif Jan Westcott, président et chef de la direction		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organismes

Association canadienne des constructeurs de véhicules
Association des fabricants de pièces d'automobile
Association des produits forestiers du Canada
Association des vignerons du Canada
Canada Porc International
Canadian Association of Moldmakers
Centre canadien de politiques alternatives
Commission canadienne du blé
Congrès du travail du Canada
Conseil canadien du canola
Global Business Development Canada
Manufacturiers et exportateurs du Canada
Réseau des ingénieurs du Québec
Shipyard General Workers' Federation
Spiritueux Canada / Association des distillateurs canadiens
Syndicat des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([séances n^{os} 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Lee Richardson, député

Opinion complémentaire Bloc Québécois

Commercer avec la Corée : À quel prix?

Lorsque les membres du comité du commerce international ont décidé de se pencher sur les effets d'un accord de libre-échange avec la Corée du Sud sur l'économie canadienne, ils exprimaient leurs inquiétudes face aux résultats d'un tel accord. De son côté, le Bloc Québécois redoutait les impacts négatifs d'un tel traité sur l'économie québécoise, notamment sur le secteur de la fabrication du Québec qui est durement éprouvé dans sa compétitivité internationale par la hausse du pétrodollar canadien. Dans cette optique, nous sommes en accord avec la diversification des marchés d'exportations cependant; nous appuyons ce principe afin de permettre aux secteurs en difficultés d'être moins dépendants du marché étatsunien dans le but de réduire leur vulnérabilité et non pas pour les sacrifier face à une compétition étrangère féroce et souvent déloyale, alors que plusieurs de nos industries sont en position de faiblesse.

Le présent rapport identifie plusieurs points qui doivent nécessairement faire partie d'un éventuel accord de libre-échange avec la Corée du Sud. Nous ne sommes pas en désaccord avec les recommandations du rapport, nous les trouvons même plutôt minimales. De plus, comme le rapport ne recommande pas de signer un accord de libre-échange avec la Corée nous n'allons pas nous y opposer. Cependant, nous croyons qu'il est nécessaire de rappeler plusieurs nuances et certaines craintes que nous entretenons vis-à-vis d'un accord avec la Corée.

Tout d'abord, bien que nous comprenons le contexte difficile des présentes négociations à l'OMC, nous réaffirmons, encore une fois, que cette obsession du gouvernement à mettre toutes ses énergies à la conclusion d'accords bilatéraux, alors que la meilleure solution pour ouvrir de nouveaux marchés, et ce dans un contexte favorable pour l'économie québécoise, passe par des ententes multilatérales. Il est nécessaire de réduire la dépendance au marché américain, mais encore faut-il le faire en calculant les impacts des nouveaux accords avec un regard plus sérieux et surtout beaucoup moins doctrinaire.

Dans le cas qui nous préoccupe, la question du moment choisi pour la conclusion d'un accord est soulevée par plusieurs intervenants. En effet, la crise manufacturière combinée à la difficulté historique qu'ont les produits manufacturiers canadiens à pénétrer le marché Coréen donne l'impression de vouloir aller à la guerre sur un cheval malade. Plusieurs intervenants ont prétexté les dangers de voir nos concurrents s'accaparer le marché coréen et de voir les entreprises canadiennes manquer le bateau si le Canada ne signe pas un accord de libre-échange.

Mentionnons que, l'empressement du Canada à signer un accord à tout prix avant ses compétiteurs amplifie le risque de le voir signer un accord plus mauvais que ses concurrents, ce qui peut s'avérer pire que l'absence de traité de libre-échange. De plus,

on ne peut laisser un principe de peur guider une politique commerciale qui se veut crédible et efficace. À long terme, ce combat pour de nouveaux marchés ne résultera qu'à une escalade de traités plus ou moins pertinents ce qui risque, au final, de faire plus mal à l'économie du Canada qu'à la faire prospérer. Enfin, il faut se rappeler que la Corée est membre de l'OMC et que dans ce contexte 80% des produits canadiens sont exempts de douanes et de quotas, ce qui réduit considérablement les effets négatifs de « l'exclusion » par absence d'un ALE avec la Corée. De plus, la hausse du pétrodollar canadien a affecté la compétitivité des produits canadiens sur le marché coréen à un niveau auquel aucun accord de libre-échange avec la Corée ne pourra jamais ambitionner.

À la lumière de ces faits, surviennent les questions suivantes : Quel est l'intérêt de signer un accord de libre-échange avec la Corée? Et pourquoi le faire dans une si mauvaise période pour le secteur de la fabrication? Jusqu'ici les arguments en faveur ne nous semblent pas suffisants.

Nous croyons qu'avant de se lancer à l'assaut des marchés asiatiques, le Canada doit se doter d'une véritable politique industrielle. Il doit débloquer plus de fonds pour faire la promotion des produits canadiens à l'étranger. Il doit améliorer la productivité du secteur de la fabrication par des programmes gouvernementaux d'investissement en recherche et développement. Il doit donner au secteur manufacturier la capacité de se battre à armes égales avec ses compétiteurs.

La politique du laissez-faire économique de l'actuel gouvernement, véritable darwinisme économique qui se base sur des « lois naturelles de l'économie » et qui sont dans la réalité complètement construites, regarde s'affaiblir le secteur de la fabrication au Québec en criant à l'impuissance devant les lois « immuables » du marché international. Est-ce que pour satisfaire la doctrine du gouvernement conservateur nous devons laisser notre économie perdre le secteur de la fabrication et la valeur ajoutée des produits que nous exportons pour se replier sur les seuls secteurs des ressources naturelles et des services? Le Bloc Québécois ne peut se permettre de cautionner ce manque de vision et de laisser se fragiliser l'économie du Québec à ce point.

Opinion complémentaire

Nouveau parti démocratique du Canada

À bien des égards, la Corée est pour le Canada un partenaire commercial idéal. Il s'agit d'un pays démocratique qui a un bilan respectable en matière de droits de la personne et il est pour le Canada un moyen idéal de percer les marchés asiatiques. Il est certain que des relations commerciales mutuellement bénéfiques seraient excellentes pour les deux pays. Toutefois, les négociations que le gouvernement mène actuellement en vue de conclure un accord bilatéral Canada-Corée ne respectent pas les intérêts légitimes du Canada. Elles sacrifient les familles canadiennes et les travailleurs du secteur manufacturier parce qu'elles reposent sur un modèle fort simpliste qui est voué à l'échec, comme on a pu le constater par le passé.

Le Comité semble convaincu que nous devrions simplement faire confiance au gouvernement pour qu'il négocie un accord qui sera parfaitement conforme aux intérêts du Canada, malgré les nombreux témoins et tous les éléments de preuve qui nous disent que tel ne sera pas le résultat. En matière de négociations commerciales, le bilan du gouvernement conservateur est clair. Il suffit de se rappeler la capitulation qu'a été l'accord sur le bois d'œuvre. On nous a dit et répété de faire confiance au gouvernement, qu'il avait négocié le meilleur accord possible. Or, depuis la mise en œuvre de l'accord, en octobre 2006, plus de 10 000 emplois sont disparus dans le secteur forestier. En approuvant automatiquement l'accord sur le libre-échange Canada-Corée, nous obtiendrions d'autres résultats semblables.

Aucune assurance de la part du gouvernement

Le gouvernement n'a pas su produire des éléments d'information sérieux pour établir clairement que l'accord commercial Canada-Corée ne nuira pas à l'emploi au Canada, notamment dans le secteur manufacturier, l'industrie de l'automobile et la construction navale. De plus, il n'a entrepris les études qu'il a décidé de faire qu'une fois les négociations déjà entamées, ce qui entraîne un préjugé favorable à la conclusion d'un accord, comme **Jim Stanford** l'a signalé au Comité¹.

Faisant écho à ce point de vue, **Mark A. Nantais**, de l'Association canadienne des constructeurs de véhicules, a livré le témoignage suivant : « Vous vous souviendrez peut-être que Hyundai a fermé ses installations au Québec, les seules au Canada, en 1994. Malheureusement, l'analyse économique du gouvernement ne traite pas de ces impacts économiques à long terme, et c'est pourquoi nous avons de la difficulté à croire que l'industrie automobile et l'économie canadienne en général ne souffriront pas de l'accord de libre-échange proposé. »

Une étude réalisée par le Syndicat des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile – sans oublier l'opinion d'autres témoins qui ont exposé une thèse convaincante qui va dans le même sens – a estimé que l'accord bilatéral avec la Corée risquerait de faire perdre des milliers d'emplois au Canada. Ce qui ne pourrait pas se produire à un pire moment.

Comme l'a fait observer **Teresa Healey**, analyste principale au Congrès du travail du Canada, « on s'attend à ce que les industries manufacturières, notamment l'électronique, la fabrication des machines, l'assemblage des produits de l'automobile, le textile et l'habillement, entre autres, éprouvent

¹ *Témoignages*, Comité permanent du commerce international, mardi 11 décembre 2007, 39^e législature, 2^e session. [<http://cmte.parl.gc.ca/Content/HOC/committee/392/ciit/evidence/ev3204190/ciitev08-f.htm#Int-2266325>]

des difficultés. Une étude des Travailleurs canadiens de l'automobile utilisant des hypothèses de la situation réelle prévoit la suppression d'au moins 33 000 emplois. »

Crise dans le secteur manufacturier du Canada

Les secteurs de la fabrication et de l'automobile au Canada, qui sont parmi les principales sources de prospérité et d'emplois de qualité pour les ménages à revenu moyen, sont plongés dans une crise majeure qui dure depuis des années à cause de l'appréciation du dollar canadien, du prix élevé de l'énergie et d'un déficit commercial croissant avec l'Asie. Les pertes d'emplois subies depuis novembre 2002 dépassent maintenant les 291 000. Au cours de la seule dernière année, 132 000 emplois sont disparus. Le gouvernement actuel n'a rien fait, pas plus que les gouvernements précédents, qui puisse constituer un vrai remède susceptible de résorber la crise.

Comme l'a dit au Comité **Scott Sinclair**, du Centre canadien de politiques alternatives : « L'accord envisagé donnera un coup terrible aux entreprises et travailleurs canadiens du secteur de la fabrication à un moment crucial où ils essaient de faire face à cette crise. Ils attendent légitimement de leurs gouvernements des politiques de soutien, pas des initiatives qui rendront leur situation encore plus difficile. » On en est rendu à un point où il faut parler de dépression sectorielle, et ce marasme aura des répercussions sur le reste de l'économie. Il serait dangereux de mettre en œuvre tout accord susceptible d'aggraver encore la situation.

Les relations économiques du Canada sont beaucoup plus liées à la fluctuation de sa devise qu'à un programme de libre-échange. Comme il est souligné dans un rapport d'Industrie Canada qui a porté sur les répercussions de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, cet accord n'explique qu'environ 9 p. 100 de l'augmentation des exportations du Canada entre 1989 et 2000, et le reste est attribuable à la dépréciation du dollar canadien². En toute logique, la même chose se produira si le Canada s'engage dans un accord de libre-échange avec la Corée.

À la recherche d'une approche pratique

L'économie de la Corée est par sa nature même orientée vers l'exportation, et la Corée domine agressivement les marchés où se concentrent ses exportations. De plus, le Canada accuse déjà un important déficit commercial avec la Corée. Il a dépassé les 2,5 milliards de dollars en 2006. Un accord commercial bilatéral avec la Corée n'aurait pas de sens pour le Canada.

Il est néanmoins souhaitable que le Canada et la Corée, deux pays démocratiques qui ont des niveaux de vie relativement élevés, s'efforcent de négocier des accords commerciaux sectoriels qui sont nettement à l'avantage des deux pays. Ces accords pourraient porter sur l'énergie, le bois d'œuvre, le secteur de l'automobile et l'agriculture, pour ne donner que quelques exemples.

Les emplois créés au Canada par les exportations canadiennes que cet accord faciliterait ne pourront compenser les emplois de qualité qui font vivre des familles et que feront disparaître les importations coréennes. La vaste majorité des importations canadiennes en provenance de la Corée sont des voitures, des produits électroniques et des machines – autant de produits manufacturés à valeur ajoutée. Par contre, les principales exportations du Canada vers la Corée sont des ressources naturelles non transformées comme la pâte de bois, le charbon et l'aluminium. La situation n'est pas idéale, et l'accord que le gouvernement négocie ne fera que l'aggraver. Tout accord bilatéral devrait garantir que le nombre d'emplois dans la production à valeur ajoutée créés dans les deux pays soit égal.

² *Canada's Trade and Foreign Investment Directives with the United States: Microeconomic policy analysis*, rédigé pour Industrie Canada, 20-22 juin 2000.

Ceux qui perdront leur emploi à cause de cet accord ne pourront pas trouver de nouveaux débouchés dans le secteur manufacturier. Comme bien d'autres avant eux, ils seront contraints de se tourner vers le secteur des services, où les salaires moyens et les avantages sociaux sont inférieurs. Ce n'est pas le secteur des services qui fait tourner le commerce au Canada : il est à l'origine de seulement 13 p. 100 des exportations du Canada. Si les industries exportatrices du Canada traversent une mauvaise période à cause du cycle naturel du marché ou pour d'autres raisons, nous n'aurons que notre secteur manufacturier pour faire tourner les moteurs de l'économie.

Le Comité a recueilli l'opinion de nombreux témoins qui sont plongés dans la crise du secteur manufacturier, et ils ont tous exprimé un point de vue semblable à celui de **George MacPherson** : « En choisissant maintenant de conclure avec la Corée du Sud un accord de libre-échange similaire, le gouvernement du Canada plantera un autre poignard dans le cœur d'un secteur canadien rentable des chantiers navals et de la fabrication de matériel maritime. Mais ce coup de poignard, en comparaison d'autres dans un passé récent, pourrait bien s'avérer fatal. »

Politique viable de commerce loyal

Le NPD estime que la politique commerciale du Canada doit reposer sur les principes du commerce loyal, qui vise à créer avec d'autres pays des partenariats commerciaux qui appuient les principes de la justice sociale et les droits de la personne tout en élargissant les possibilités d'affaires.

Le NPD se réjouit du fait que le Comité ait adopté sa recommandation voulant que le gouvernement cesse d'appliquer exclusivement le modèle du libre-échange au détriment d'autres solutions et qu'il investisse dans d'autres moyens de stimuler le commerce, notamment et surtout une vigoureuse stratégie de promotion inspirée de l'expérience australienne qui ferait mieux connaître la marque distinctive du Canada à l'étranger. Il est scandaleux que l'Union européenne consacre 500 fois plus que le Canada à la promotion de ses secteurs vinicoles.

Il est par contre regrettable que la majorité des membres du Comité n'ait pas su reconnaître le commerce loyal comme un principe d'application générale dans les négociations commerciales et non comme une réflexion qui viendrait après coup.

Le NPD croit fermement en une autre solution, en une autre forme de relation commerciale qu'il serait possible d'établir avec la Corée et tout autre pays. Une stratégie globale de commerce loyal comprendrait les éléments suivants :

1. L'application d'une évaluation d'impact complète et fondée sur le bon sens pour tous les accords internationaux qui puisse montrer que les accords commerciaux que le Canada négocie sont bénéfiques pour les familles, les travailleurs et les industries du Canada.
2. L'assurance que les accords commerciaux que le Canada négocie appuient la souveraineté du Canada et sa liberté de choisir sa propre politique, sa compétitivité à l'échelle mondiale et les principes d'un régime multilatéral de commerce loyal.
3. Le principe fondamental voulant que tous les accords commerciaux assurent la promotion et la protection des droits de la personne en interdisant l'importation, l'exportation ou la vente au Canada de tout produit qui aurait été fabriqué par des travailleurs exploités ou soumis à des travaux forcés ou à d'autres conditions non conformes aux normes internationales fondamentales du travail ou aux droits de la personne.

4. Le principe fondamental voulant que tous les accords commerciaux respectent le développement durable et l'intégrité de tous les écosystèmes.

5. L'obligation, chaque fois que le gouvernement du Canada signe un accord de libre-échange, de soumettre la décision d'aller de l'avant avec une loi habilitante à un vote sur les conditions de l'accord qui lie le gouvernement.

Hélas, le Comité a également refusé de faire les recommandations suivantes que, étant donné la situation actuelle des services de l'automobile et de la fabrication, le NPD estime être dans l'intérêt public :

1. Que le gouvernement ne signe aucun accord commercial qui se traduirait par une perte nette d'emplois dans le secteur manufacturier du Canada.

2. Que le secteur canadien de l'automobile soit exclu de l'accord commercial Canada-Corée, étant donné que le gouvernement n'a pas établi clairement les effets de l'accord sur l'emploi dans ce secteur.

3. Que tout accord commercial Canada-Corée interdise l'exportation de grumes du Canada.

Le NPD réaffirme les positions décrites dans ses deux opinions dissidentes présentées au Comité le 28 mars 2007 et le 3 décembre 2007. Il y exprimait sa profonde inquiétude devant la politique effrénée de libéralisation des échanges pratiquée par le gouvernement et exposait sa conception d'une politique de commerce loyal qui place au cœur d'une stratégie commerciale efficace la poursuite de la justice sociale, de solides programmes sociaux du secteur public et l'élimination de la pauvreté.

PROCÈS-VERBAL

Le lundi 3 mars 2008

Séance n° 17

Le Comité permanent du commerce international se réunit aujourd'hui à huis clos à 15 h 42, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Serge Cardin, vice-président.

Membres du Comité présents : Dean Allison, l'hon. Navdeep Bains, Ron Cannan, Serge Cardin, Peter Julian, Larry Miller et Lui Temelkovski.

Membres substitués présents : Laurie Hawn remplace Lee Richardson, Guy Lauzon remplace Brian Pallister, Jean-Yves Roy remplace Guy André et Scott Simms remplace Sukh Dhaliwal.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Michael Holden, analyste.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 20 novembre 2007, le Comité reprend son étude de l'Accord proposé de libre-échange Canada-Corée.

Le Comité poursuit son étude d'une ébauche de rapport.

Il est convenu, — Que le projet de rapport tel que modifié soit adopté et que le président présente ce rapport à la Chambre.

Il est convenu, — Que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.

Il est convenu, — Que le Comité annexe à son rapport les opinions dissidentes à condition qu'elles ne dépassent pas 3 pages et soient remises en version électronique au greffier du Comité, dans les deux langues officielles, au plus tard à 16 h 00, le mercredi 5 mars 2008.

Il est convenu, — Que dans la mesure où cela ne modifie pas le contenu du rapport, le président, le greffier et l'analyste soient autorisés à apporter au rapport les modifications jugées nécessaires (erreurs de grammaire et de style).

À 17 h 19, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,



Jacques Lahaie

